



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre.

Le 24 juillet 2026, Philippe Musquar, haut fonctionnaire européen, a été désigné pour prendre la direction de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes (APPF), en remplacement de Pascal Schonard. L'APPF est chargée de veiller au respect, par les partis politiques européens, des valeurs de l'Union ainsi que des règles de transparence relatives à leur financement.

Selon des informations recueillies par plusieurs médias, la France, l'Espagne, le Portugal et la République tchèque se seraient abstenus lors du vote ; des diplomates italiens et allemands auraient eux aussi dénoncé le manque de transparence de la procédure suivie : le candidat n'a été auditionné ni par les eurodéputés ni par les ambassadeurs des États membres, et les curriculum vitae des candidats n'ont pas été transmis aux États membres, qui n'ont pu les consulter que dans une salle sécurisée du Conseil.

En outre, plusieurs prises de position publiques de M. Musquar sur les réseaux sociaux témoignent d'une proximité avec le parti Les Républicains : il a notamment qualifié l'eurodéputé François-Xavier Bellamy, vice-président de ce parti et vice-président du groupe du Parti populaire européen (PPE) au Parlement européen, de « député européen français le plus brillant et le plus engagé », tout en relayant des chroniques d'un sénateur du même parti et en critiquant le positionnement du Président de la République française sur le traité UE-Mercosur. Dans ses nouvelles fonctions, M. Musquar sera précisément chargé de contrôler les agissements, notamment financiers, du PPE, groupe le mieux représenté au Parlement européen et premier bénéficiaire des subventions européennes aux partis — dont M. Bellamy est le trésorier.

Ces éléments ont conduit plusieurs observateurs à s'interroger publiquement sur l'indépendance réelle du futur directeur de l'APPF, dont les pouvoirs — ouverture d'enquêtes, adoption de sanctions administratives, décisions relatives à l'enregistrement ou à la radiation des partis — sont particulièrement étendus.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre :

- 1) Quelle a été la position du Luxembourg lors de la procédure de validation de la nomination de M. Philippe Musquar à la direction de l'APPF ?
- 2) Le Gouvernement partage-t-il les réserves exprimées par d'autres États membres quant au déroulement de la procédure ?

- 3) Le Gouvernement partage-t-il l'analyse selon laquelle les prises de position publiques de M. Musquar sont susceptibles de jeter le doute sur l'impartialité avec laquelle il exercera son futur mandat de contrôle, notamment financier ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mon profond respect.



Franz Fayot
Député